



Le 2 mars 2010

**PAR TÉLÉCOPIEUR**

Me Éric Denille  
Bergeron, Denille & associés Société imm. Du Qc  
1075, rue de l'Amérique-Française  
2<sup>e</sup> étage  
Québec, QC G1R 5P8

**Objet : Cotisations du Barreau du Québec pour les nouveaux assermentés**

---

Cher confrère,

Nous vous écrivons en votre qualité de président du Comité de travail du Barreau du Québec sur les cotisations. Lors de la rencontre de la Table de concertation des jeunes avocats du 2 octobre 2009, nous avons soumis la situation des cotisations des nouveaux assermentés au bâtonnier du Québec qui nous a référé aux éventuels travaux du Comité, lequel vous présidez.

Nous avons été informés que les avocats qui étaient assermentés en cours d'année devaient s'acquitter de la cotisation professionnelle du Barreau pour une année complète, quelle que soit la date où ils sont assermentés. Nous sommes d'avis que cela crée une iniquité et un fardeau injustifiés sur les nouveaux avocats en début de pratique d'avoir à acquitter de tels frais, alors qu'ils ne bénéficient pas des services du Barreau pour une année complète et n'ont pas à contribuer à ce titre.

Nos associations respectives, lesquelles représentent l'ensemble des jeunes avocats du Québec et tous les nouveaux assermentés dès leur admission au Barreau, vous demandent de faire des recommandations pour que les cotisations professionnelles en début de pratique soient établies au *pro rata* de l'équivalent au temps restant à courir à l'année en cours lors de l'assermentation d'un nouvel avocat.

Nous croyons qu'il s'agit d'une question d'équité entre les différents membres du Barreau à ce que ceux-ci paient réellement pour la durée pendant laquelle ils sont membres en début de pratique.



Nous demeurons disponibles pour discuter de cette question.

Veillez agréer, cher confrère, nos salutations distinguées.

**Association du Jeune Barreau de Montréal**

---

Antoine Aylwin, président

**Jeune Barreau de Québec**

---

Mathieu Leblanc-Gagnon, vice-président

**Association des Jeunes Barreaux du Québec**

---

Mylène Petitpas, présidente

c.c. Me Pierre Chagnon, bâtonnier du Québec  
Me Nicolas Plourde, bâtonnier de Montréal  
Me Lise Bergeron, bâtonnière de Québec  
Me Pierre Lévesque, président de l'Association des avocates et avocats de province